



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE

☎ 04.79.38.20.83

@ : [contact@stpaulsurisere.fr](mailto:contact@stpaulsurisere.fr)

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 FEVRIER 2020 à 18 H 30

**Présents** : M. Patrick Michault, Mme Véronique Avrillier, M. Marc Asset, Mme Nelly Michault, Mme Alexandra Martin-Correia, M. Clovis Avrit, M. Gérard Carreau.

Arrivée de Mme Sylviane Léger à 18 :45.

**Absent(s) excusé(s)** : M. David Vallon.

**Absent (s)** : Mme Laurence Pillet. Mme Aurélie Obin. M. Sébastien Blanc.

**QUORUM : 8**

**Pouvoir de vote** : Aucun.

**Secrétaire de séance** : Mme Alexandra Martin-Correia.

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.**

Le compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2020 est approuvé

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

Décision	Tiers	Objet	Montant
		Néant	

Pour information, paiement de diverses factures :

API RESTAURATION	CANTINE DECEMBRE	1034.28€
LACOSTE	FOURNITURES ESSERTS BLAY	95.74€
BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS	LOCATION COPIEUR	523.20€
BERGER LEVRAULT	LOGICIEL BERGER LEVRAULT 2020	1975.62€
GROUPAMA	COTISATION VILLASSUR 2020	6846.91€
GROUPAMA	ASSURANCE MERCEDES 2020	642.72€
GROUPAMA	ASSURANCE MATERIEL 2020	92.89€
GROUPAMA	ASSURANCE MITSUBICHI 2020	602.73€
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	PROTECTION JURIDIQUE 2020	784.86€
SELAS MESUR'ALPES	REGUL RTE CUDRAY ETABLISSEMENT ACTES ADMINISTRATIFS BLANC FROMAGET KRASON	2100.00€
CIGAC	COTISATION ASSURANCE PERSONNEL 2020	6396.43€
SDIS	ALLOCATION VETERANCE 2019	6009.30€
MAE DE LA SAVOIE	ASSURANCE ELEVES	14.12€
ANEM	COTISATION 2020	181.50€
LA VIE COMMUNALE	ABONNEMENT 2020	118.40€
DAUPHINEMEDIA	ANNONCE AVIS DECES GENET MICHEL	118.00€

GRANIER JENNY	FRAIS DEPLACEMENT JANVIER	180.00€
ORANGE	INTERNET ECOLE	28.00€
CIGAC	REGUL 591696 COTISATION 2019	593.86€
CNAS	COTISATION 2020	2385.00€
NOREMAT	MARTEAU EPAREUSE	552.96€
LARCALOD BOULANGERIE	GALETTES CM	41.60€
DE LAGE LANDEN	DEFIBRILATEURS	313.20€
DECOLUM	RACHAT ILLUMINATIONS	428.16€
ONF	CONTRIBUTION HECTARE 2020	1273.36€
MAE DE LA SAVOIE	AVENANT COTISATION 2020	1.76€
PRO AND CO	PHASE 5 PLU	3900.00€
DIVERS CITE	DGD AIRE DE JEUX ECOLE	390.00€
NG TECH CONSEILS	SITUATION N2 SALLE POLYVALENTE	1380.00€
MME FARAH ANNE-SOPHIE	ACQUISITION PARCELLES A1695 + B340	559.80€
MME LEBARD MARIE CHRISTINE	ACQUISITION PARCELLES A1695 + B340	559.80€
MME RUFFIER CHRISTIANE	ACQUISITION PARCELLES A1695 + B340	124.40€
EP2S CONSULTANT	MISSION SPS SALLE POLYVALENTE	504.00€
BDF CARTE BANCAIRE	FRAIS CB JANVIER	5.22€
POINT P	FOURNITURES POUR PREPARATION SUPPORT PANNEAUX RUE	488.26€
POLETTI REPELLIN	GANT ECOLE	10.90€
MAE DE LA SAVOIE	ASSURANCE SCOLAIRE ESSERTS BLAY 2020	13.50€
ORANGE BORDE	TELEPHONES MAIRIE - 2 POSTES SANS FIL SECRETARIAT	56.80€
SERVICE PUBLICITE FONCIERE	RTE CUDRAY ACTE KRASON	14.00€
SERVICE PUBLICITE FONCIERE	RTE CUDRAY ACTE GROB	14.00€
QUICK PRINT 73	PLAN PLU	112.32€
TOPASTUCES	ORDINATEURS SECRETARIAT + MAIRE	4691.22€
SAMSE	COFFRE A CLE	37.50€
BOTANIC	JARDINIERE	23.08€
LACOSTE	FOURNITURE ECOLE ROGNAIX	16.14€
SUPER U	RUBAN A MOUCHE	3.70€
KILOUTOU	LOCATION NACELLE	1507.10€
QUICK PRINT 73	PLAN DIVISION PARC EN HAUT	91.73€
SUPER U	GALETTE BOISSON BIBLIOTHEQUE	10.29€
LA POSTE FACTURATION	STICKERS LETTRES SUIVI	5.40€
ORANGE	FIXE ECOLE	84.34€
ORANGE	FIXE SALLE POLYVALENTE	63.72€
ORANGE	INTERNET FIXE BIBLIO	85.43€
ORANGE	FIXE MAIRIE	58.57€
ORANGE	INTERNET FIXE MAIRIE	251.63€
EDF COLLECTIVITES	ECOLE - REGUL DEPENSES JANVIER 2020	1481.58€
EDF COLLECTIVITES	ECLAIRAGE PUBLIC - REGUL DEPENSES JANVIER 2020	45.76€
PRADIER	GRANULES BOIS	1460.00€
API RESTAURATION	CANTINE JANVIER	1399.32€
LACOSTE	FOURNITURE MATERNELLE	94.02€
ONF	FRAIS GARDERIE	1531.18€
CATM SECOND OEUVRE	DGD SALLE ARCHIVES	10874.84€
BOURRELIER	FOURNITURES ECOLE ROGNAIX	29.75€
AED GROUPE	GANTS ECOLE MATERNELLE	6.31€
ORANGE	INTERNET ECOLE	28.00€

SERVICE PUBLICITE FONCIERE	REGUL RTE DU CUDRAY CERELOZ ROBERT	12.00€
SERVICE PUBLICITE FONCIERE	REGUL RTE DU CUDRAY CONSORTS CERELOZ	22.00€
ATELIER L'OISEAU MAGIQUE	FOUNITURE ESSETS BLAY	136.00€
GUILLERMIN AUTOCARS	PATINOIRE ESSERTS BLAY	284.00€
GUILLERMIN AUTOCARS	PATINOIRE MATERNELLE	284.00€
GUILLERMIN AUTOCARS	SKI ROGNAIX	2330.00€

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1. Location de la parcelle C 1692 en Bayer en vue d'une utilisation agricole d'une surface de 3 342m<sup>2</sup>.**

À la suite de l'avis de mise en location de cette parcelle, une seule proposition a été déposée en mairie par Monsieur Guillot Robin.

Mme Raibaud Caroline, ancienne locataire, est passée fin de semaine dernière pour savoir si cette parcelle était toujours disponible, elle souhaiterait reprendre la location pour son cheval dans les mêmes conditions que l'an dernier.

Nous l'avons informé que les candidatures étaient à déposer en mairie jusqu'au 10 février.

Au vu du peu de candidature, je vous propose d'étudier ces 2 propositions.

Le loyer a été fixé à 355,00 €. Je vous demande votre avis et votre accord afin de passer la convention d'utilisation de ladite parcelle avec le locataire de votre choix.

Les conseillers demandent au maire de convoquer les deux personnes et de faire le choix final.

**Abstentions : 0**

**Voix contre : 0**

**Voix pour : 8**

### **2. Bibliothèque Municipale – désherbage des ouvrages.**

Mme Jenny Granier, responsable de la bibliothèque, a procédé récemment au tri des ouvrages. Ce désherbage n'ayant pas été fait depuis longtemps, il est plutôt conséquent.

138 ouvrages peuvent prétendre à être donné.

124 sont à éliminer.

Un listing nous est communiqué.

Le projet était de vendre les ouvrages en état pour 1€ symbolique, le bénéfice de cette vente sera intégralement reversé à l'APE Rognaix, St Paul et Esserts Blay.

Les invendus seront ensuite proposés en don, ou mis de côté pour un projet type « cabane à livre » ou « livres nomades ».

Le problème qui se pose à nous pour la vente de ces ouvrages à 1€ est de savoir comment matérialiser cette rentrée d'argent et ensuite le reversement à l'APE.

Les ouvrages n'ont pas été inscrits dans l'inventaire de la commune à l'acquisition. Sur conseil de la trésorerie, il serait plus souhaitable de faire don des livres à l'APE, à charge pour elle de s'occuper de la vente et d'encaisser cette recette.

La solution proposée par les conseillers est de donner tous les livres à l'APE qui en assurera la vente. Le bénéfice de la vente sera intégralement gardé par l'APE.

**Abstentions : 0**

**Voix contre : 0**

**Voix pour : 8**

### **3. Maison de santé de Basse Tarentaise résidence les Carrons – fonds de concours.**

Par délibération du 27 septembre 2016, les élus de Basse Tse (La Bâthie, Cevins, Esserts Blay, Rognaix, Tours en Savoie et St Paul/Isère), avaient décidé de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal de Basse Tarentaise et d'Actions Sociales en ajoutant la compétence : « développement et maintien de l'offre de soins sur le territoire », dans l'objectif de voir réaliser une maison de santé pluridisciplinaire à La Bâthie.

Cette délibération prévoyait également les modalités de participation financière de chaque commune, selon la population INSEE.

La communauté d'agglomération Arlysère est devenue compétente en matière de développement et maintien de l'offre de soins depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La CA Arlysère a alors repris le portage du dossier en concertation avec les élus de Basse Tse.

Le bilan prévisionnel de l'opération étant établi, il convient aujourd'hui de délibérer sur le principe du versement, en cas de besoin, d'un fonds de concours d'un montant maximum de 300 000€ HT des communes de Basse Tarentaise, reparti de façon similaire aux contributions du SIBTAS, soit à la population INSEE. Le montant définitif sera arrêté lors du bilan final de l'opération.

**Abstentions : 0**

**Voix contre : 0**

**Voix pour : 8**

#### **4. Planning tenu du bureau de vote élections municipales des 15 et 22 mars.**

Les élections municipales approchent, il convient de me faire passer rapidement vos disponibilités pour la tenue du bureau de vote.

Nous devons être au minimum 2 personnes durant la journée pour tenir le bureau de vote, sauf à l'ouverture et à la clôture du scrutin où nous devons être 4 personnes (Président, 2 scrutateurs, 1 secrétaire)

- Ouverture et fermeture 8h00 à 10h00 et 16h00 à 18h00 : Patrick Michault. Nelly Michault. Véronique Avrillier. Gérard Carreau.
- 10 h00 à 12h00 : Marc Asset. Clovis Avrit.
- 12h00 à 14h00 : David Vallon. Sébastien Blanc. Laurence Pillet.
- 14h00 à 16h00 : Sylviane léger. Alexandra Martin Correia. Aurélie Obin.

#### **5. Renouvellement de la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Savoie.**

Je vous rappelle que la commune a adhéré, par convention, au service de prévention des risques professionnels du CDG 73 le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette convention est arrivée à échéance le 31/12/19.

Cette dernière permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique (120,00 €), d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

La collectivité a la possibilité, en cas de besoin de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CDG 73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou à la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du CDG 73.

Je vous demande d'approuver le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le CDG 73 et de m'autoriser à signer ladite convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

**Abstentions : 0**

**Voix contre : 0**

**Voix pour : 8**

**6. Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.**

Je vous rappelle que le CDG 73 avait conclu un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour les collectivités et établissements publics du département. Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 4 ans. La commune n'avait pas adhéré car les délais étaient trop courts pour résilier le contrat qui nous engageait auprès de Groupama (Cigac) et les taux n'étaient pas avantageux.

Ce contrat groupe arrive à échéance le 31 décembre 2020, le conseil d'administration du CDG 73 a décidé de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un nouveau contrat d'assurance groupe « risque statutaire » pour les employeurs publics qui le souhaiteront.

Les dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, nous permettent de déléguer la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires de nos agents.

L'objectif est d'obtenir les taux les plus compétitifs possibles auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation.

Si toutefois cette consultation ne nous donne pas entière satisfaction, nous n'aurons aucune obligation d'adhérer au contrat groupe.

Je vous demande l'autorisation de mandater le CDG 73 afin de lui confier la mise en œuvre de la procédure de consultation.

**Abstentions : 0**

**Voix contre : 0**

**Voix pour : 8**

**7. Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.**

Le Centre de Gestion de la Savoie a passé, au bénéfice des agents des collectivités et établissements publics de la Savoie, une convention de participation pour la protection sociale complémentaire sur le risque « Prévoyance ». Cette convention qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

5200 agents territoriaux employés par 263 collectivités et établissements publics de la Savoie adhèrent au dispositif, ont ainsi pu souscrire à ce contrat mutualisé afin de se prémunir contre les risques financiers liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité, et/ou à la perte de retraite et/ou au décès.

La commune adhère à ce dispositif et participe à hauteur de 15€ par mois pour un agent en temps complet.

Je vous demande l'autorisation de mandater le CDG 73 afin de lui confier la mise en œuvre de la procédure de consultation.

**Abstentions : 0**

**Voix contre : 0**

**Voix pour : 8**

**8. Abrogation de la délibération n° 2020-002 Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal**

Lors du conseil municipal du 16 janvier dernier, nous avons délibéré pour incorporer des parcelles dans le domaine communal dites de biens sans maître.

Nous sommes allés trop vite dans la procédure, nous aurions dû attendre la notification de la Préfecture avant de délibérer.

Il convient donc d'abroger cette délibération, transmettre cette information à la Préfecture et attendre son accord afin de délibérer pour incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

**Abstentions : 0**

**Voix contre : 0**

**Voix pour : 8**

9. **Rénovation de l'éclairage public – Valorisation des CEE choix du prestataire.**

Lors du dernier conseil municipal, nous avons décidé de reporter la question de la valorisation des CEE avec le SDES car nous devons voir avec les services d'Arlysière s'il n'était pas préférable de passer cette opération avec le cabinet GEO PLC partenaire de la communauté d'agglomération.

Je précise que les conventions avec le cabinet Géo PLC ne sont pas exclusives (voir délibération n° 2018-077).

Ce dernier nous propose une valorisation des CEE à hauteur de 744,90€, le SDES, quant à lui, nous propose 2530€ pour les mêmes travaux. Pour rappel le coût de l'investissement des horloges astronomiques installées a été de 13232,59 €.

Le cabinet Géo PLC n'ayant pas l'exclusivité, je vous propose de valoriser les certificats d'énergie avec le SDES qui valorise mieux cet investissement.

**Abstentions : 0**

**Voix contre : 0**

**Voix pour : 8**

⇒ **URBANISME**

**Permis de Construire :**

- PC 20D1001 SCARLETT Matthew travaux sur construction existante, élévation du toit, création d'une piscine refusé le 30/01/2020

**Déclarations Préalables accordées :**

- DP 20D5001 OPAC Ravalement des façades, réfection grésés et boiseries idem existant accordée le 03/02/2020
- DP 20D5002 PINEL Michel pose de grillage panneaux rigides couleur verte hauteur 1.50m + portillon accordée le 24/02/2020

**ONF – FORET**

Réunion avec M. Duperrier le 2 mars 2020 à 14 :00 présentation des travaux à réaliser sur l'année 2020.

**Pour Information :**

**DIA :**

- Parcelles A 1925, 1927, 1999 superficie totale de 590m<sup>2</sup>

**Ventes de terrains :**

- Vente parcelle C 1605 La Saugue d'en bas.

**Pour information**

Date de la prochaine réunion du conseil :

- Elle sera arrêtée après les élections par les nouveaux membres.

## **Tour de table du Conseil Municipal**

### ***M. Patrick Michault.***

Le cabinet Mesur'alpes qui traite pour nous le dossier de régularisation de la route du Cudray nous informe avoir procédé à quasi toutes les régularisations. Il reste 3 zones pour lesquelles elle n'a pas pu obtenir les signatures de modification du parcellaire à savoir :

- La succession Fillion Jacques
- Mme Annie Lassiaz (malgré plusieurs relances et un dernier ultimatum au 10 février cette dernière n'a pas répondu aux sollicitations du géomètre)
- Indivision Genet

Le cabinet Mesur'Alpes suggère une procédure d'expropriation en Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Un chiffrage de cette procédure doit nous être transmis.

Cette procédure étant longue (18 mois), nous laisserons le soin à la prochaine équipe municipale de décider des suites de ce dossier.

## **Lecture du discours de fin de mandat.**

Le Maire tient à remercier l'équipe municipale pour ces 6 années de collaboration, ainsi que les partenaires qui nous ont soutenus ; l'Etat, la Région, le Département, le SDES, la communauté d'agglomération, les associations communales, sans leurs concours, beaucoup de projets ne pourraient pas aboutir.

Un grand merci également à tout le personnel municipal pour le travail fourni au quotidien.

Merci à tous les concitoyens qui suivent nos Conseils Municipaux.

### ***Mme Véronique Avrillier.***

Demande où en sont les travaux de l'eau au « Parc d'En Haut »

Monsieur le maire répond que certains travaux ont déjà été réalisés mais que les travaux définitifs seront entrepris vers septembre 2020 selon M. Yan Foucard d'Arlysère.

### ***Mme Sylviane Léger.***

Demande quand seront distribués les bulletins.

Monsieur le maire rappelle qu'en 2019 le bulletin a été distribué au 15 mars. Pour cette année, il récupère les bulletins vendredi. Ils seront distribués à partir du 2 mars.

### ***M. Clovis Avrit.***

#### **Aborde le site qu'il a créé et son devenir.**

Monsieur le maire remercie Clovis pour tout l'investissement qu'il a mis dans ce site depuis sa construction, mais ce site est obligé d'évoluer vis-à-vis du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) . Certains articles seront récupérés et intégrés dans le nouveau site. Les informations continueront à vivre.

## **Salle Po**

Demande où en sont les travaux de la salle polyvalente.

Monsieur le maire donne les informations sur l'avancement des travaux actuellement :

- Dépose des plafonds
- Dépose de l'isolation du toit
- Dépose de l'électricité
- Dépose de la ventilation
- Dépose d'une partie du bar
- Agrandissement de la scène
- Pose d'un plancher afin de recevoir la nouvelle ventilation
- Pose des suspens pour recevoir le premier plafond...

Une réunion d'avancement des travaux et de coordination est réalisée tous les mardis matin à 8h30.

Monsieur le maire invite tous les conseillers à venir voir de temps en temps l'évolution des travaux.

### **Adressage**

Demande ou en est l'adressage car il a vu que des supports étaient en cours d'installation.

Monsieur le maire répond que l'entreprise qui devait nous livrer les panneaux a pris du retard sur la fabrication et sur la livraison prévue, à l'origine le 6 février. Celle-ci est reportée au 6 mars.

Monsieur le maire demandera à l'entreprise de faire un geste commercial pour le non-respect des engagements.

### **Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.**

Monsieur Mutet Maurice pose une question pour son frère au sujet des compteurs Linky à savoir si c'était une obligation d'accepter ces compteurs.

Monsieur le maire rappelle que la commune n'a pas les compétences pour répondre à cette question. Ce point a d'ailleurs été abordé lors d'un conseil municipal précédent.

A titre personnel Monsieur le maire dit qu'il n'est ni pour ni contre mais que si ENEDIS vient chez lui poser ce type de compteur il ne s'y opposera pas.

Fin de la séance à : 20 :10

Validation du Compte-rendu

Le Maire  
Patrick MICHAULT

